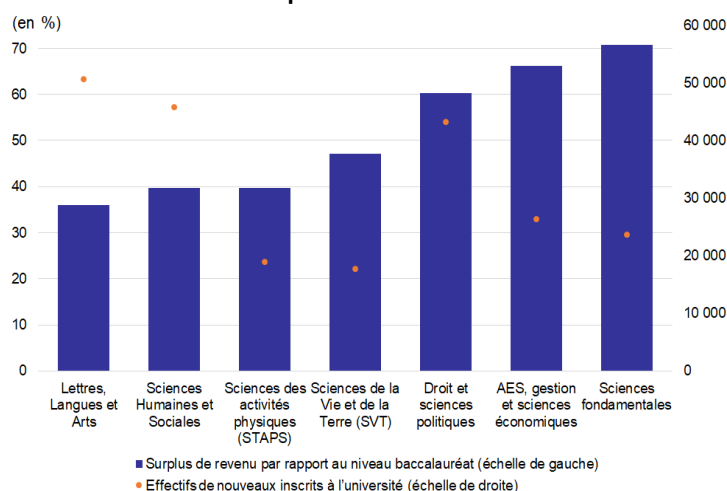


Les enjeux économiques de l'orientation scolaire et universitaire

Blaise LECLAIR, Agathe VENIEZ

- L'orientation et l'affectation des jeunes dans des formations appropriées sont essentielles pour réduire l'échec dans l'enseignement supérieur – encore très fréquent –, et pour que les compétences qu'ils développent correspondent aux besoins de l'économie.
- Les « défaillances » du processus d'orientation favorisent les ruptures ou l'allongement des parcours étudiants et conduisent à dispenser des compétences moins adaptées à la demande de travail, ce qui se traduit par une moindre employabilité et des niveaux de rémunération plus faibles tout au long de la carrière. Au niveau macroéconomique, cela implique un taux de chômage structurellement plus élevé, un surcroît d'emplois non pourvus et une moindre productivité globale des facteurs (PGF).
- Au niveau individuel, l'investissement dans l'éducation résulte d'un arbitrage entre les préférences individuelles, les gains attendus et les coûts de la scolarité, y compris la perte de salaire liée à la durée de formation. Or les choix d'orientation actuels des élèves français ne s'appuient pas autant qu'il serait possible et souhaitable sur des informations complètes et objectives. Par ailleurs, l'allocation des places dans l'enseignement supérieur ne s'adapte pas assez à la situation présente et anticipée du marché du travail (cf. Graphique).
- Pour renforcer l'efficacité du système d'orientation, il faudrait donner plus de visibilité à certains parcours d'études et professionnels, et renforcer la confiance des candidats dans leur capacité à accéder à ces parcours. La diffusion d'une information claire et lisible, un accompagnement humain plus présent dans les établissements, notamment *via* l'intervention d'exemples à suivre (*role models*) une meilleure adéquation de la répartition des places de formation aux besoins du marché du travail constituent autant de pistes pour améliorer l'efficacité économique du système d'orientation.

Surplus de revenu et effectifs des inscriptions par domaine de diplôme universitaire



Source : Données CEREQ et MESR, calculs DG Trésor.

Note de lecture : Pour les lettres, langues et arts, le revenu mensuel médian à temps plein après 30 mois des sortants diplômés d'un niveau master en 2020 est 36 % plus élevé que celui des sortants diplômés d'un baccalauréat. Pour l'année universitaire 2022-2023, 43 200 nouveaux entrants se sont inscrits en 1^{ère} année de cursus licence de droit et sciences politiques dans les universités françaises.

1. Un système d'orientation efficace doit permettre de conjuguer les aspirations individuelles des étudiants et les compétences demandées par le marché du travail

Le capital humain est un des facteurs qui déterminent la diffusion des innovations¹ et la croissance économique². Il constitue la meilleure garantie d'emploi au niveau individuel³ et un investissement rentable pour la puissance publique⁴. L'amélioration du taux de diplômés de l'enseignement supérieur en France sur les dernières décennies⁵ n'a pas empêché le net ralentissement des gains de productivité depuis les années 1990⁶. Ceci illustre l'importance d'une meilleure adéquation des caractéristiques de ce capital humain aux besoins – présents et anticipés – du marché du travail.

Ces améliorations passent par un meilleur appariement entre élèves et formations, d'un côté, et entre formations et besoins du marché du travail, de l'autre. En l'absence d'une orientation de qualité, l'accroissement du capital humain ne se traduit pas par des bénéfices économiques en termes de productivité et d'employabilité. Ainsi la relation croissante entre capital humain et insertion professionnelle n'est pas toujours vérifiée empiriquement⁷.

1.1 La qualité de l'appariement entre étudiants et formations permet de minimiser des échecs coûteux pour les individus et la collectivité

L'échec dans l'enseignement supérieur peut prendre la forme de sorties sans diplôme, mais aussi de redoublements qui rallongent la durée d'études pour accéder à un niveau de qualification donné. Cet échec

est particulièrement important en France : 42 % des néo-bacheliers de 2019 n'ont pas validé leur première année de licence⁸ et 37 % redoublent au moins une fois⁹. L'allongement des études peut également être la conséquence de réorientations : durant les premières années d'études post-baccalauréat, la réorientation est devenue un phénomène de masse qui concerne tous les types d'étudiants, quels que soient leur profil scolaire ou leur filière de formation. Un quart des étudiants se réorientent au cours de leur parcours dans l'enseignement supérieur. Même si ce phénomène se diversifie et peut dans certains cas ne pas être synonyme d'échec¹⁰, il n'en demeure pas moins qu'en conséquence de ces trajectoires discontinues, seuls 36 % des étudiants ont obtenu leur diplôme de licence en 3 ans, durée théorique du programme à la session 2021¹¹ et que 22 % des sortants de l'enseignement supérieur en 2017 n'avaient obtenu aucun diplôme supérieur au baccalauréat¹².

La faible qualité de l'appariement à l'entrée entre les étudiants et les formations contribue à ce constat. Les jeunes qui déclarent avoir moins bénéficié de conseils d'orientation sont plus enclins à se réorienter, plus souvent sortants de l'enseignement supérieur sans diplômes¹³, plus souvent en situation de recherche d'emploi, et moins optimistes concernant leur avenir professionnel¹⁴. Les coûts directs et d'opportunité pour les étudiants, du fait de l'allongement de la durée de leurs études voire d'une sortie sans diplôme, pourraient

(1) Cf. Jaravel X. (2023), « Marie Curie habite dans le Morbihan », Ed. Seuil.

(2) Aghion et Howitt (2009) ont montré que pour une économie proche de la frontière technologique, comme c'est le cas de la France, la présence de diplômés du supérieur est déterminante pour la capacité d'innovation du pays.

(3) Cf. Schultz T.W. (1961), "Investment in human capital", *American Economic Review*.

(4) Le rendement provient en grande partie de l'augmentation des recettes fiscales et cotisations sociales que permet la meilleure rémunération des travailleurs. Cf. OCDE (2017), "Taxation and Skills", *OECD Tax Policy Studies*, n° 24.

(5) En 30 ans, la France a connu une hausse sensible du pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur : ils représentent 47 % des 25-34 ans (contre 44 % pour la moyenne OCDE), alors qu'ils ne sont que 24 % parmi les 55-64 ans (contre 27 % pour la moyenne OCDE).

(6) Le taux de croissance trimestriel de la productivité dans l'économie française est passé de 3,4 % entre 1978 et 1986 à 2,1 % entre 1986 et 1993, puis 1,9 % entre 1993 et 2004 et 0,7 % entre 2004 et 2018 d'après Bruneau C. Girard P.L. (2020), « Évolution tendancielle de la productivité du travail en France 1976-2018 », *Document de travail France Stratégie*.

(7) Cf. Flayols A. (2015), « Accumulation du capital humain et employabilité : une mise en perspective empirique », Laboratoire d'économie appliquée au développement (LEAD), Université de Toulon.

(8) Cf. SIES (2023), « Réussite, assiduité en 1^{ère} année de licence et passage en 2^e année : impact de la loi ORE et de la crise sanitaire », *Note d'information*, n° 23.01.

(9) Cf. SIES (2018), « Parcours dans l'enseignement supérieur : devenir des bacheliers 2008 », *Note d'information*, n° 18.06.

(10) IGÉSR (2020), *La réorientation dans l'enseignement supérieur*, Rapport, n° 2020-063.

(11) Cf. SIES (2022), « Parcours et réussite en Licence : les résultats de la session 2021 », *Note flash*, n° 30.

(12) Cf. Céreq (2022), « Sortants du supérieur : le niveau de diplôme ne résume pas les trajectoires d'insertion », *Céreq Bref*, n° 426.

(13) Il s'agit d'un lien de corrélation, sans identification d'une causalité. Les sortants du supérieur sans diplôme déclarent avoir moins bénéficié de conseils d'orientation (64 %) que les sortants diplômés (72 %), qu'il s'agisse de conseils donnés par les proches ou dans le cadre scolaire formel (enseignants, conseillers et psychologues de l'Éducation nationale ou autres intervenants). Cf. Céreq, enquête Génération (2013). Ces chiffres portent sur le volume de conseils reçus mais ne préjugent pas de leur qualité.

(14) Il s'agit d'un lien de corrélation, sans identification d'une causalité. Cf. Jugnot S. Vignale M. (2022), « La crise sanitaire suffit-elle à expliquer les souhaits de réorientation des jeunes ? », *Céreq Bref*, n° 424.

donc être réduits par une meilleure correspondance entre profils des élèves et études poursuivies.

L'appariement insatisfaisant entre les étudiants et les formations engendre également un coût substantiel pour la collectivité. Les échecs allongent la durée des études et accroissent le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur, ce qui engendre des coûts élevés sans contrepartie. La dépense budgétaire perdue représente ainsi 500 M€ uniquement pour la 1^{ère} année de licence¹⁵, tandis que le coût total direct privé et public des réorientations, redoublements et sorties sans diplômes serait de l'ordre de 3 à 4 Md€¹⁶. La sortie sans diplôme représente également une perte d'offre de travail pendant le temps dédié à la scolarité (hors apprentissage) et une perte potentielle d'employabilité à son issue.

1.2 Un bon appariement entre formations et besoins du marché du travail est essentiel pour assurer l'insertion des diplômés

En France en 2022, 83 % des diplômés de l'enseignement supérieur¹⁷ sont en emploi après 2 ans contre 88 % en moyenne dans l'OCDE¹⁸. Ce taux est plus faible en cycle court (brevet de technicien supérieur – BTS, diplôme universitaire de technologique – DUT) et varie sensiblement entre filières : à titre d'exemple, 82 % des sortants de BTS « sécurité des biens et des personnes, police, surveillance » sont en emploi 6 mois après la sortie de formation, contre seulement 50 % des sortants de BTS « cuirs et peaux »¹⁹.

Ces constats résultent pour partie d'une insuffisante adéquation entre formations dispensées et besoins du

marché du travail. Pour le travailleur, des compétences acquises peu demandées sur le marché du travail se traduisent à court-terme par une moindre employabilité, puis par une perte d'expérience qui se répercute sur l'ensemble de la carrière. L'inadéquation entre compétences et besoins sur le marché du travail se répercute aussi sur des niveaux de rémunération plus faibles²⁰ qui persistent le long de la carrière²¹.

Au niveau macroéconomique, cela se traduit par un taux de chômage structurellement plus élevé, un surcroît d'emplois non pourvus et une moindre productivité globale des facteurs (PGF). Pour les entreprises, cela implique des difficultés de recrutement et un taux de rotation plus important²². Les métiers industriels souffrent particulièrement d'un déficit d'attractivité au moment de l'orientation, bien que les deux-tiers des 30 métiers les plus en tension en 2022 sont des métiers de l'industrie²³, et que ces tensions se soient fortement accentuées entre 2020 et 2022²⁴. Pour la cohorte d'entrants en licence en 2016, la perte d'offre de travail liée à l'obtention du diplôme avec un an ou deux ans de retard représente une année de 45 900 travailleurs potentiels²⁵. L'inadéquation entre compétences et emplois peut conduire à une baisse des rémunérations, ou à une baisse des standards de recrutement²⁶ qui se traduit par une perte de productivité et de rémunération réelle moyenne du travail dans l'économie, ainsi que par de moindres performances des entreprises. Au Royaume-Uni la hausse du nombre d'entreprises déclarant une pénurie de compétences provoquerait dans le secteur concerné une réduction de l'investissement en capital fixe proportionnelle et réduirait de manière significative les dépenses de recherche et développement²⁷.

(15) Estimation d'après l'effectif de sortants de 1^{ère} année de licence qui ne poursuivent pas leur formation et dont un an de scolarité coûte en moyenne 7 000 €. Cf. France Stratégie (2017), « La transition lycée – enseignement supérieur », *Note d'enjeux* 2017-2027.

(16) Calculs de la DG Trésor à partir de la dépense moyenne publique et de la dépense moyenne privée pour un étudiant, pondérées par les effectifs de sortants sans diplôme et par le nombre d'années supplémentaires passées dans l'enseignement supérieur en raison d'un redoublement ou d'une réorientation.

(17) Part dans l'effectif total de jeunes non scolarisés ni en formation diplômés entre l'âge de 15 et 34 ans.

(18) Cf. OCDE (2023), « Regards sur l'éducation 2023 », *Indicateurs A2*.

(19) Cf. DEPP (2023), « Insertion des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS 6 mois après leur sortie d'études en 2022 », *Note d'information*, n° 23.53.

(20) Cf. Mincer J. (1974), "Schooling, Experience, and Earnings", *National Bureau of Economic Research* (NBER).

(21) Cf. Sattinger M. (1993), "Lifetime earnings and human capital accumulation", *Journal of Labor Economics*, 11(1).

(22) Cf. Adalet McGowan M. & Andrews R. (2015), "The returns to vocational education and training qualifications in England", *Economics of Education Review*, 45.

(23) Cf. DARES (2023), « Les tensions sur le marché du travail en 2022 », *DARES Résultats*, n° 59.

(24) Cf. DARES (2023), *op. cit.*

(25) Calculs de la DG Trésor, à partir de *L'État de l'Enseignement supérieur en France 2023*, MESR.

(26) Cf. Commission européenne (2019), *Skills mismatch and productivity in the EU*.

(27) Cf. Nickell S., Nicolatsis D. (2000), "Human capital, investment and innovation: what are the connections?", *Productivity, Innovation and Economic Performance*, Cambridge University Press.

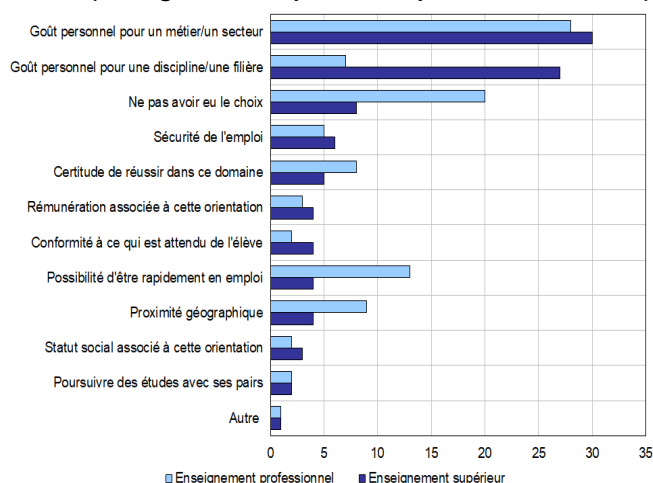
2. Le déficit d'information et la relative rigidité de l'offre de formations peuvent nuire à la qualité de l'orientation

2.1 Le déficit d'information biaise les préférences individuelles et conduit à des choix peu éclairés ou à de l'auto-censure

Les élèves français s'estiment mal informés lors de l'orientation vers les études supérieures : moins de la moitié des jeunes se déclarent bien accompagnés dans leurs choix²⁸. Cette proportion est plus faible pour les filles (41 % se disent bien accompagnées contre 53 % des garçons) et varie avec le niveau scolaire : 30 % des moins bons élèves se disent bien accompagnés contre 50 % des très bons élèves. Les jeunes des zones rurales ont, davantage que ceux de l'agglomération parisienne, le sentiment de manquer d'informations pour s'orienter²⁹.

L'investissement dans l'éducation peut être interprété comme un arbitrage individuel entre les préférences personnelles, les gains attendus, et les coûts directs de la scolarité, auxquels s'ajoute la perte de salaire liée à l'allongement de la durée de formation³⁰. En l'absence d'informations fiables, les gains attendus sur le cycle de vie sont mal appréhendés. Les choix d'orientation sont alors uniquement construits à partir des préférences disciplinaires individuelles (cf. Graphique 1), des préférences de l'entourage social des étudiants, et des coûts subis à court ou moyen termes. Ainsi, la préférence pour des matières spécifiques est l'attribut le plus valorisé par les étudiants³¹, et les enfants ont 50 % de chances d'être diplômés dans la même discipline que leurs parents³², avec aussi une forte influence des frères, sœurs, des anciens élèves d'un même établissement³³ ou des voisins³⁴.

Graphique 1 : Principaux critères de choix selon la voie suivie (enseignement supérieur ou professionnel, en %)



Source : CREDOC (2018) *Enquête sur l'Orientation auprès des 18-25 ans*.

Note de lecture : Question : « Quels ont été les principaux critères de choix dans votre orientation ? ». Un diplômé de l'enseignement professionnel est défini ici comme diplômé de CAP, BEP ou Bac pro n'ayant pas poursuivi d'études dans l'enseignement supérieur.

En outre, les stéréotypes sociaux influencent significativement les choix d'orientation³⁵ et même la probabilité de réussite par la suite³⁶. L'analyse des vœux sur Parcoursup en 2021³⁷ montre que les bons élèves de milieux défavorisés et les filles font en moyenne des choix moins ambitieux, car ils sous-estiment leur niveau réel et les rendements salariaux associés aux études. Dès lors, les éléments déterminant le choix de l'élève ne sont que très indirectement reliés aux débouchés des formations envisagées et sont vecteurs d'inégalités et de déterminismes sociaux.

(28) Cf. Cnesco (2018), « Comment l'école aide-t-elle les élèves à construire leur orientation ? », *Dossier de synthèse*.

(29) Cf. Berlioux S., Fourquet J., Peltier J. (2019), « Jeunes des villes, jeunes des champs : la lutte des classes n'est pas finie », enquête Fondation Jean Jaurès / IFOP.

(30) Cf. Masquin B., Huber D. (2016), « Formation initiale et continue : quels enjeux pour une économie fondée sur la connaissance ? », *Trésor-Éco*, n° 165.

(31) Cf. Giustinelli P. (2016), "Group Decision Making with Uncertain Outcomes: Unpacking Child-Parent Choice of the High School Track", *International Economic Review* 57(2).

(32) Cf. Altmejd A. (2023), "Inheritance of fields of study", *Document de travail*.

(33) Cf. Bechichi N., Kenedi G. (à paraître), "Older Schoolmates Spillovers on Higher Education Choices".

(34) Cf. Altmejd A., Barrios-Fernandez A., (2021), "O Brother, Where Start Thou? Sibling Spillovers on College and Major Choice in Four Countries", *Quarterly Journal of Economics*.

(35) Cf. Guyon N., Huillery E. (2014, 2016), « Projet stéréotypes, autocensure et réussite scolaire », *LIEPP*.

(36) Cf. Martin-Krumm C. (2012), « L'optimisme : une analyse synthétique », *Cahiers internationaux de Psychologie Sociale*, n° 93, Presses universitaires de Liège.

(37) Cf. Terrier C., Hakimov R., Schmacker R. (2023), « Confiance en soi et choix d'orientation sur Parcoursup : Enseignements d'une intervention randomisée », *Note IPP*, n° 93.

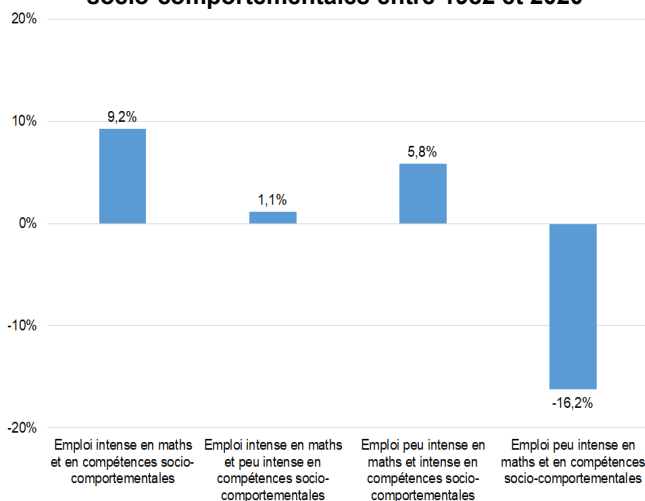
2.2 La carte des formations intègre insuffisamment les demandes des élèves et les besoins du marché du travail

Les capacités d'accueil des formations, arrêtées chaque année par l'autorité académique à l'issue d'une concertation avec les établissements, doivent en principe prendre en compte – au-delà du projet de formation et de recherche de l'établissement – les demandes exprimées par les candidats et les perspectives d'insertion professionnelle des formations³⁸. Cette étape est cruciale pour répondre aux besoins de l'économie, en particulier pour certaines filières ou bassins d'emploi locaux, compte tenu de la faible mobilité des diplômés³⁹. En pratique, les capacités sont réparties en amont par délibération d'une commission dans chaque université dont la composition⁴⁰, d'après la Cour des comptes, permettrait peu d'intégrer les enjeux d'insertion : ce seraient principalement les contraintes physiques et humaines qui déterminent les capacités d'accueil⁴¹. Une orientation mieux adaptée aux perspectives d'insertion impliquerait un effort budgétaire pour les finances publiques : le coût annuel moyen pour les finances publiques d'un étudiant en mathématiques-ingénierie-sciences et technologie de l'information et de la communication (8 742 €) est le double de celui d'un étudiant en lettres-arts-langues (4 276 €)⁴². Par ailleurs, l'organisation et le calendrier des allocations de places, propres à chaque académie, empêchent un pilotage harmonisé ou coordonné.

L'offre de formation semble répondre insuffisamment aux aspirations des candidats, ce qui alimente l'échec et pourrait expliquer la vacance de certaines places. L'orientation des bacheliers généraux vers les sections de technicien supérieur (STS) provoque une éviction pour les bacheliers professionnels et technologique, dont les STS constituent pourtant la voie de poursuite logique. Le report se fait vers l'université, où s'inscrivent environ 10 % des bacheliers professionnels qui poursuivent leurs études⁴³. Or la France se

distingue par un taux de réussite en licence nettement plus faible pour les bacheliers professionnels : trois ans après la fin de la durée théorique des études, soit six ans après leur entrée dans le supérieur, 76 % des bacheliers généraux inscrits à l'université obtiennent un niveau licence contre 32 % des bacheliers professionnels⁴⁴. Plus généralement, la Cour des comptes⁴⁵ constate que les financements de capacités nouvelles ne sont pas toujours proportionnés à la pression des candidatures et s'ajoutent à des places déjà suffisantes, sans corrélation avec les besoins effectifs⁴⁶. Ainsi 38 % des nouvelles places financées dans les universités en 2018–2019 sont restées vacantes.

Graphique 2 : Évolution de la part des emplois selon leur intensité en compétences mathématiques et socio-comportementales entre 1982 et 2020



Source : Guadalupea, M. Ng B. (2022).

Par ailleurs les tendances d'évolution de l'effectif par filières du supérieur ne montrent pas de lien entre le calibrage de l'offre de formations et l'évolution du marché du travail. Alors que le nombre d'étudiants à l'université a progressé de +16 % entre 2011 et 2021, il progressait de +22 % sur la même période dans les licences des arts, lettres, langues et sciences humaines et sociales (SHS), portant l'effectif dans ces

(38) Code de l'éducation, Chapitre II : Accès aux études supérieures. Art. D612-1 à D612-1-36.

(39) Cf. SIES (2018), « Choix d'orientation en terminale et mobilité géographique », *Note d'information*, n° 18.01.

(40) Les commissions sur la formation et de la vie universitaire comptent 40 membres dont 36 représentants de l'établissement (enseignants, personnels, étudiants), et 4 personnalités extérieures dont 1 représentant d'organisme chargé du suivi de l'insertion.

(41) Cour des comptes (2020), *Accès à l'enseignement supérieur : premier bilan de la loi orientation et réussite des étudiants*.

(42) Cf. Boiteau J.S. Jameux C. (2019), « Le projet de connaissance des coûts des activités des établissements d'enseignement supérieur et de recherche », *Recherches en sciences de gestion*, pp. 215-240.

(43) Cf. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), *L'accès à l'enseignement supérieur*, État de l'Enseignement supérieur 2023.

(44) Cf. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), *Les parcours et la réussite en licence, licence professionnelle et master à l'université*, État de l'Enseignement supérieur 2023.

(45) *Ibid.*

(46) D'une part, le calcul du taux de pression tel qu'il a été défini ne refléterait pas la réalité des filières en tension (du fait de la multiplicité des candidatures émises par un candidat unique sur Parcoursup), d'autre part le ministère ne disposerait pas de toutes les informations nécessaires au financement de places supplémentaires (sur les redoublements, inscriptions directes etc.).

licences à la rentrée 2022 (337 818 étudiants) au tiers du total des universités et à plus du double des licences de sciences fondamentales et application (150 228 étudiants). Or, la structure du marché du travail a évolué en faveur des emplois avec une forte intensité en compétences mathématiques et socio-comportementales sur les 40 dernières années⁴⁷. Le taux d'insertion moyen dans les arts, lettres et SHS est de 8 à 5 p.p. plus faible qu'en droit, économie, gestion

et de 6 à 3 p.p. inférieur à la moyenne en sciences, technologie et santé⁴⁸. Dans ce contexte, la Cour des comptes⁴⁹ propose de revoir les procédures d'adaptation des formations pour les rendre plus réactives aux besoins du tissu économique en prenant en compte les débouchés offerts et les perspectives réelles d'emplois, et ce dès la phase d'accréditation des diplômes.

3. Une orientation conciliant les aspirations des élèves et les besoins du marché du travail nécessite une information plus accessible et une évolution dynamique de la carte des formations

3.1 Sensibiliser et signaler des parcours inspirants pour développer la culture de l'orientation

L'intervention de professionnels extérieurs et d'anciens élèves permet de rendre crédibles et visibles l'accès et la réussite dans certains parcours d'études supérieures. Ainsi, alors que les filles s'orientent davantage vers les filières de santé et les garçons vers les filières scientifiques sélectives⁵⁰, l'intervention de femmes ingénieures (*role models*) dans les classes de lycée réduit la prévalence des stéréotypes associés aux métiers scientifiques et favorise l'orientation des filles vers les formations scientifiques sélectives qui y préparent⁵¹. De même, l'intervention de lycéens auprès d'élèves plus jeunes en amont d'un test de mathématiques, pour leur indiquer que la réussite dépend de l'effort fourni, produit une augmentation des résultats pour les filles⁵². À l'échelle d'un établissement, l'admission d'un camarade d'une promotion antérieure dans une école « d'élite » augmente le nombre de candidatures et d'admission dans les cohortes suivantes⁵³.

C'est dans cette optique que la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel (2018) renforce les

actions d'intervenants au sein des établissements scolaires et universitaires. Cette loi a confié aux régions l'organisation des actions d'information des étudiants sur les métiers et les formations, en leur transférant les effectifs qui en étaient chargés jusque-là au sein de l'Office national d'information sur les enseignements (Onisep). Par ailleurs, la réforme du lycée général et technologique engagée en 2018 a renforcé le volume d'heures dédiées à l'orientation dans ce cadre (54 heures), ce qui devrait permettre un accompagnement plus personnel des élèves, même si les modalités et l'effectivité des heures restent inégales⁵⁴. Enfin, le programme « découverte des métiers » est mis en œuvre depuis la rentrée 2023 dans les collèges⁵⁵.

3.2 Éclairer les choix par une information statistique plus accessible sur les conditions et les perspectives de chaque formation

La diffusion d'une information complète permet aux élèves de connaître l'existence de certaines formations mais aussi d'apprécier leurs chances de les intégrer, d'y réussir et de s'insérer dans un cadre de travail

(47) La part des métiers à hautes compétences mathématiques et socio-comportementales (directeurs de production et d'exploitation, ingénieurs, architectes, professionnels de l'informatique, travailleurs de la santé et enseignants) a augmenté de 9,2 p.p dans la répartition de l'emploi en France entre 1982 et 2020. Cf. Guadalupe M., Ng B. (2022), « Soft skills et productivité en France », *Note Focus du conseil d'analyse économique* (CAE), n° 92bis.

(48) Insertion à 18 mois après le master. Cf. MESR (2022), *Enquête insertion des diplômés de master 2019*.

(49) Cf. Cour des comptes (2023), *Universités et territoires*, rapport public thématique.

(50) Cf. DEPP (2024), « Les différences d'orientation entre les filles et les garçons à l'entrée de l'enseignement supérieur », *Note d'information*, n° 24.20.

(51) Cf. Breda T. Grenet J. Monnet M. Van Effenterre C. (2020), "Do Female Role Models Reduce the Gender Gap in Science? Evidence from French High Schools", *IZA*.

(52) Cf. Bagès C., Verniers C., Martinot D. (2016), "Virtues of a Hardworking Role Model to Improve Girls' Mathematics Performance", *Psychology of Women Quarterly*, 40.

(53) Cf. Estrada R. (2022), "The effect of the demand for elite schools on stratification", *Economics Letters* 215.

(54) Cf. IGÉSR (2023), *La réforme du lycée général et technologique*, rapport d'évaluation n° 22-23 048B.

(55) Depuis la rentrée scolaire 2023 tous les collèges se sont engagés dans l'organisation de temps de découverte des métiers qui visent à ce qu'à l'issue de la 3^{ème} chaque élève connaisse un panel élargi de métiers (de l'ordre de 40 à 50, contre 10 à 15 auparavant). Les contenus reposent sur la connaissance des secteurs d'activité, des expériences d'immersion et sur la découverte des formations post-collège.

identifié. L'accès aux statistiques d'emploi amène les étudiants à modifier leur spécialisation en faveur de cursus moins risqués en termes d'employabilité et de reconversion⁵⁶. À titre d'exemple, l'affichage systématique des informations sur la probabilité de débouchés auprès des étudiants de l'université de Toulouse a réduit de 14 % le choix de filières où le signal envoyé était négatif⁵⁷. De la même façon, la communication aux élèves de leur position réelle sur la distribution des moyennes générales de leur cohorte permet de corriger les biais d'évaluation de leur niveau.

D'après l'Institut des Politiques Publiques⁵⁸, la diffusion de cette information amène les candidats auto-censurés à soumettre des vœux plus ambitieux et conduit ceux qui se surestiment à demander des filières moins sélectives. Ainsi, parmi les meilleurs élèves et concernant les demandes d'orientation en classes préparatoires aux grandes écoles, une telle action réduit l'écart d'ambition de genre de 72 % et l'écart d'ambition entre favorisés et défavorisés de 95 %. Pour être efficace, la diffusion de l'information doit être soutenue par des efforts des équipes pédagogiques⁵⁹.

Encadré 1 : Le développement des plateformes d'information en ligne

La plateforme InserJeunes mise en ligne en 2023 systématise l'information en fournissant entre autres le taux de poursuite d'études et le taux d'emploi pour l'ensemble des formations de CAP, Bac Pro et BTS au niveau de chaque établissement. Les données d'insertion InserJeunes (DEPP-Dares) sont affichées sur la plateforme Parcoursup pour ce qui concerne les BTS et dans le service en ligne pour l'affectation post-troisième concernant les CAP et les baccalauréats professionnels.

Sur ce modèle, le projet de plateforme InserSup vise à systématiser l'information sur l'insertion des sortants de l'enseignement supérieur. À partir de la session 2024, les élèves pourront s'inscrire dès la classe de seconde sur Parcoursup et y comparer les formations en fonction de ces données (nombre de places et de candidatures, frais de scolarité, insertion professionnelle, etc...). L'Onisep, dont la mission est de produire et diffuser toute l'information sur les formations et les métiers, dispose d'un budget annuel de 30 M€. Il prépare notamment la plateforme Avenir qui centralisera ses ressources numériques d'aide à l'orientation (budget de 30 M€ sur dix ans). La mise en place d'une plateforme « mon projet sup » a également été lancée dans 50 lycées dans le cadre d'une évaluation randomisée^a.

D'autres initiatives d'intérêt commun, issues de la société civile, visent à améliorer l'accessibilité et la lisibilité des données rendues publiques. Le site *SupTracker* propose une visualisation synthétique des données par formation et selon les caractéristiques des élèves.

a. Expérimentation menée par le JPAL Europe dans le cadre du programme Innovations, Données et Expérimentations en Éducation (IDEE), résultats attendus fin 2024.

3.3 Améliorer l'allocation des places offertes

Dans la continuité de la loi ORE⁶⁰ qui a permis aux universités de fixer des prérequis ou attendus *via* Parcoursup en vue de réduire l'échec en 1^{ère} année, une allocation plus dynamique des places dans l'enseignement supérieur contribuerait à orienter de façon plus juste et efficace. À titre d'exemple, la décision d'ouverture ou fermeture de capacités pourrait intégrer des critères de taux de réussite et d'insertion

professionnelle. Ce schéma avait été proposé lors de l'examen de la loi ORE.

Un tel schéma correspond à ce qui sera mis en œuvre à partir de la rentrée 2024 pour l'enseignement secondaire professionnel. À partir des données d'insertion et de poursuite d'études au niveau de chaque établissement, une actualisation pluriannuelle des formations offertes est prévue, avec la perspective de recalibrer les formations en fonction de leur

(56) Cf. Conlon J., Patel D., (2023), "What jobs come to mind? Stereotypes about fields of Study", *Document de travail*.

(57) Cf. Pistolesi N. (2015), « L'orientation active : une aide efficace pour choisir ses études ? », *Regards croisés sur l'économie*, n° 16.

(58) *Ibid.*

(59) Le dispositif MonProjetSup⁵⁹, développé en lien avec la Direction interministérielle du numérique, vise à apporter dès la rentrée 2024 de nouveaux outils aux acteurs locaux et aux lycéens : <https://beta.gouv.fr/startup/monprojetsup.html>

(60) Loi « Orientation et réussite des étudiants » du 8 mars 2018.

performance en matière d'insertion d'ici à la rentrée 2026. Cela s'inscrit dans le cadre d'une réforme plus générale⁶¹, qui comprend aussi la rémunération des périodes de stage des lycéens professionnels, un

accompagnement par France Travail dès la terminale professionnelle ou encore la création d'un bureau dédié à la relation avec les entreprises dans chaque lycée professionnel.

Encadré 2 : Exemples étrangers d'allocation à la performance

L'allocation de financements basée sur la performance ou sur l'allocation de bons scolaires sont deux systèmes qui visent à répartir les places selon des indicateurs sur le déroulement et la suite de la scolarité, ou de façon décentralisée à partir des aspirations des étudiants.

Le financement basé sur la performance est pratiqué aux États-Unis où plusieurs États^a distribuent des fonds d'après les taux de réussite au diplôme, de rétention, de réussite sur des enseignements socles, d'insertion, etc.

Dans le système des bons scolaires, mis en œuvre depuis les années 1980 au Chili, une part de financement des établissements repose sur le libre choix des étudiants qui reçoivent un bon d'une valeur prédéterminée pour régler leurs frais de scolarité. Ce système conduirait à une meilleure efficacité des établissements et améliorerait la qualité de leur enseignement^b, mais s'accompagnerait d'effets négatifs en termes de ségrégation scolaire et d'inégalités^c.

- a. Cf. Hillman N. W., Tandberg D. A. & Gross J. P. (2015), "Performance funding for higher education: An analysis of state policies and practices", *American Journal of Education*, 121.
b. Cf. Hsieh C.T. Urquiola M. (2006), "The effects of generalized school choice on achievement and stratification: Evidence from Chile's voucher program", *Journal of Public Economics*, 90.
c. Cf. Hsieh C.T. Urquiola M. (2006), *op. cit.*

(61) Cf. Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ), *Piloter la trajectoire de la carte des formations*, Dossier de presse *Réformer les lycées professionnels*, Mai 2023.

Éditeur :

Ministère de l'Économie,
des Finances
et de la Souveraineté
industrielle et numérique
Direction générale du Trésor
139, rue de Bercy
75575 Paris CEDEX 12

Directeur de la Publication :

Dorothee Rouzet

Rédacteur en chef :

Jean-Luc Schneider
(01 44 87 18 51)
tresor-eco@dgtrésor.gouv.fr

Mise en page :

Maryse Dos Santos
ISSN 1777-8050
eISSN 2417-9620

Derniers numéros parus

Avril 2024

N° 343 Les conséquences économiques du *Brexit* pour le Royaume-Uni

Louis Adjiman, Benjamin Cabot

N° 342 Quels besoins d'investissements pour les objectifs français de décarbonation en 2030 ?

Logan Gourmand

N° 341 Les enjeux économiques de l'intelligence artificielle

Léo Besson, Arthur Dozias, Clémence Faivre, Charlotte Gallezot, Joceran Gouy-Waz, Basile Vidalenc

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/tags/Tresor-Eco>



Direction générale du Trésor



@DGTresor

Pour s'abonner à *Trésor-Éco* : bit.ly/Trésor-Eco

Ce document a été élaboré sous la responsabilité de la direction générale du Trésor et ne reflète pas nécessairement la position du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.